

Par vos élus de proximité FO Laurent Monpiou et Catherine Reggianini.

Point 1. Rentrée de septembre : grille des programmes, projections d'activités, PAE, ateliers projet de régionalisation ; projet éditorial antenne lorraine et locale de Metz ; organisation du travail entre web et numérique, conférences de contenu, roulement des adjoints

Rentrée : grille identique jusqu'à la fin 2020.

En septembre pas de changements notoires sur la grille de programme reconduite jusqu'en fin d'année.

Des changements pourraient intervenir en janvier dans le cadre du projet de réflexion sur la régionalisation. La direction annonce des ateliers normalement en septembre !

Les élus s'interrogent sur l'organisation de ces ateliers pour lesquels la direction reconnaît avoir pris du retard en raison de la crise sanitaire.

Petit changement du côté de « Gazouillis » : le rendez-vous hebdomadaire politique sera incarné, en direct le samedi soir pour coller au plus près de l'actu.

Concernant le module de 18H50, fabriqué par la locale de Metz, la ligne éditoriale a été évoquée avec les équipes de Metz avant les vacances. Un retour à des sujets plus actu a été confirmé par le rédacteur en chef adjoint ainsi que de nouvelles rubriques qui sont à l'étude.

Reprise de la diffusion des modules de 11H50 et 18H50 le 31 août

PAE :

La direction annonce une PAE le samedi 12 septembre à l'occasion du « Livre sur la place ».

La prévision d'une PAE pour St Nicolas pourrait être envisagée, conditionnée par les contours qui vont se dessiner en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Un magazine culturel de 52 minutes est également à l'étude (captation d'un spectacle) pour le dernier trimestre

Autre piste évoquée, fin octobre un événement d'athlétisme, discussion en cours avec le service des sports.

Roulement des adjoints :

Les élus s'interrogent sur l'organisation du travail entre les adjoints d'autant qu'un poste est vacant depuis quelques jours suite au départ de Fabien Garreau.

La direction confirme que le poste est mis en consultation jusqu'à fin août.

Chaque semaine un adjoint sera dédié au planning et aux prévis, en collaboration avec le service organisation.

Aujourd'hui seule une personne est formée, la direction annonce qu'un second adjoint le sera prochainement.

Organisation Web et numérique :

La rédaction en chef souhaite une réflexion sur l'articulation Web et Télévision.

Dès la rentrée une pré-conférence se tiendra à 8h30 entre l'encadrant JT et le pilote Web pour prédéfinir les choix éditoriaux avant la conférence de rédaction JT à 8h45.

Pour une meilleure efficacité, le rédacteur en chef insiste aussi sur la réunion de prévis

hebdomadaire. Il précise que la visio conférence peut être le moyen d'y associer le plus grand nombre.

Interrogé au sujet des pôles de compétences, sujet pour lequel le rédacteur en chef avait proposé aux journalistes de se manifester pour faire connaître leurs appétences il y a quelques mois, le sujet est renvoyé à plus tard ...pourquoi pas à l'occasion de la réflexion sur la régionalisation.

Point 2. Enquêtes de région :

Des tournages qui se feront avec des moyens techniques et éditoriaux identiques à la saison précédente.

Premier numéro le 16 septembre : « Les parcs d'attractions ».

Tournage mi-juillet, montage prévu pour fin juillet.

Octobre : « Les médecines douces : école de naturopathie »

Novembre : 2020, année de la BD, portrait d'un illustrateur messin.

Les élus s'interrogent sur les prévisions 2021. Chaque journaliste doit pouvoir se positionner et faire des propositions.

La direction annonce qu'une réunion sera organisée courant du dernier trimestre en présence d'Anne de Chalendar.

Point 3. Bilan handicap 2019 en Lorraine

Le taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap est de 10,25% de l'effectif (17 salariés) en Lorraine, sachant que l'obligation légale est de 6%.

La direction n'a pas communiqué le taux moyen pour le réseau France 3.

La station lorraine a recruté 2 salariés en situations de handicap en 2019, l'une au montage l'autre au service technique.

3 salariés en situation de handicap ont quitté l'entreprise en 2019. On note également une nouvelle demande de reconnaissance et un renouvellement.

La direction souhaite poursuivre la promotion de l'accord d'entreprise sur le handicap et encourage les personnels en

situation à se faire reconnaître. Des actions sont prévues avec des ateliers de présentation au personnel ainsi qu'une sensibilisation des managers.

Objectif : favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap à travers les conditions de travail avec le télétravail ou le temps partiel.

Vos élus font remarquer à la direction que pour certains salariés reconnus travailleurs handicapés l'adaptation des postes de travail se fait trop lentement, notamment pour l'acquisition de matériel.

D'autre part, les élus insistent sur la prévention. Dans l'effectif de travailleurs handicapés en Lorraine, on remarque que les JRI par exemple sont une population largement représentée (11 personnes).

Point 4. Organisation du travail au Web

La direction rappelle que l'activité du Web est placée sous la responsabilité du rédacteur en chef pour l'éditorial et pour la planification.

C'est le pilote web qui a en charge la conduite de l'activité en semaine. Le weekend c'est le cadre éditorial en charge du JT qui assure cette fonction.

Pendant la crise sanitaire l'organisation du travail avec le télétravail a vu la montée en puissance des effectifs sur le Web.

Une dynamique qu'il faut conserver pour la direction. A la rentrée 3 ou 4 journalistes devraient être planifiés en semaine et 1 ou 2 sur le WE. Une séquence de 3 jours consécutifs serait idéale pour suivre des dossiers de fonds.

Les élus soulèvent la question des potentiels pour tenir une telle planification, sachant que tous les personnels ne sont pas formés ou pratiquent trop peu sur le numérique.

La direction répond que les besoins en formation seront pris en compte.

Les élus font remarquer qu'il faudra veiller à l'équité sur le planning.

Remarque spécifique à Metz où la fabrication du module de 18H50 ne permet pas à ce jour de dégager du potentiel pour le Web.

Web et Télétravail : la possibilité pour les journalistes de continuer à fonctionner en télétravail sera examinée dans le cadre de la négociation à l'échelle de l'entreprise sur ce sujet à la rentrée.

Expérimentation sur les pratiques du numérique en Lorraine: le dossier est reporté en septembre. La direction régionale doit au préalable faire valider le projet par la direction du réseau France 3.

Les élus FO soulèvent le fait que plusieurs expérimentations concernant les pratiques au sein de l'activité numérique existent déjà depuis plusieurs années. Dans la conduite de ce projet il s'agit donc de tenir compte de cet existant, et de ne pas « repartir à 0 ».

Point 5. Analyse effectifs BRI de Lorraine

Le BRI de compte 12 journalistes bi-qualifiés dont 3 sont en RQTH. Par ailleurs, 14 autres journalistes ont la compétence complémentaire dont 3 sont reconnus RQTH.

Chef d'édition : En Lorraine il n'y a pas de titulaire sur cette fonction. Ce sont des journalistes de la rédaction formés qui exercent la mission, une prime leur est versée lorsqu'ils sont planifiés sur cette activité.

En période normale, un chef d'édition est planifié du lundi au vendredi. Pendant la crise, un chef d'édition a été planifié également le WE pour la coordination à distance, journal commun Grand Est oblige.

La fonction de chef d'édition est centrale dans la coordination de la chaîne de fabrication. Vos élus font remarquer qu'une planification sur plusieurs jours consécutifs serait plus efficace.

La direction précise qu'elle ne souhaite pas créer de poste de chef d'édition en Lorraine.

Roulement des WE : 3 équipes actu + 1 équipe sport + 1 chroniqueur politique le samedi + 1 présentateur + 1 à 2 journalistes Web. La direction évoque 1 WE par mois pour chaque journaliste. Les élus insistent sur l'équilibre à trouver pour assurer une équité dans les roulements des salariés planifiés le WE.

Point 6. Mobilité et vacance de postes à la rédaction

Recrutement : Un journaliste CDD (Didier Bert) est retenu sur le poste de JRI à Epinal (en attente de signature du relevé de décision de Delphine Ernotte)

Le poste d'adjoint resté vacant après le départ de Fabien Garreau a été mis en consultation courant juillet ; dans l'attente du comblement de poste la direction fera appel au vivier encadrement.

Concernant le poste vacant de JRI à Metz, la direction confirme que le poste a été gelé dans l'attente d'un projet de reconversion d'un monteur qui sera convoqué les 2 et 3 septembre prochain à l'UFTV pour passer

des tests d'aptitude avant de valider une formation qui pourrait débuter en octobre au CUEJ à Strasbourg.

Dans le cadre de la GPEC, il serait judicieux de prendre en compte les demandes de reconversion en amont pour être le plus réactif possible lorsqu'un poste se libère.

C'est pourquoi vos élus FO insistent auprès de la direction pour demander que d'autres personnes demandeuses de reconversion journalistes puissent également passer ces tests dans les prochaines semaines.

Point 7. Bilan des alternants à la rédaction

Actuellement 2 alternants sont en contrats à la rédaction de lorraine.

Mayeul Aldebert, étudiant au CUEJ, tuteur E. Molodtsoff, fin de contrat 31/08/2020

Et

Laura Poli, étudiante au CUEJ, tuteur S. Peev, fin du contrat 31/08/2021

Leur activité est planifiée sur 39 heures avec acquisition de RTT

Les élus s'interrogent sur la planification des alternants (JRI, rédacteur ou Web).

Si les deux alternants sont inscrits sur la fonction de JRI, pour laquelle ils sont prioritairement planifiés, la direction insiste sur la polyvalence et met en avant l'apprentissage sur la globalité du métier de journaliste qui est demandé aujourd'hui dans les écoles aux étudiants à la fin de leur cursus.

Les élus attirent l'attention sur leur planification qui surtout au début doit correspondre à leur spécialité et ne pas les planifier prématurément sur des tâches pour lesquels ils ne sont pas encore formés.

Les alternants accèdent également à des formations France TV (Mayeul sur le web en juillet et Laura prochainement sur l'ergonomie et postures pour les JRI)

Les alternants et leurs tuteurs dressent des bilans d'étape chaque année avec l'IRH.

A l'issue de leur diplôme, les alternants peuvent se voir proposer une inscription au vivier des CDD après décision d'un jury qui se réunit en général fin septembre.

Deux nouveaux alternants (en cours de recrutement) rejoindront France 3 lorraine à la rentrée, l'un au montage (BTS), l'autre à la rédaction (JRI). La direction souhaite privilégier des étudiants issus de la diversité (titulaires d'une bourse d'étude).

Point 8. Statut des personnes vulnérables, salariés en télétravail et retour sur site

Salariés vulnérables : Pas de reprise du travail sur site pour les salariés vulnérables sans un avis médical (médecin traitant et médecin du travail).

Pour ceux qui ne peuvent pas reprendre le travail sur site, un certificat d'isolement fait par le médecin sera valable jusqu'au 10 octobre 2020 (soit 3 mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire). Ces salariés seront soit en télétravail soit en autorisation d'absence payé.

Télétravail :

Depuis la fin de l'état d'urgence sanitaire, le télétravail tel que pratiqué au cours de ce printemps n'est plus la règle.

On retrouve donc les dispositions prévues par l'accord QVT. Les personnels peuvent demander à être planifiés jusqu'à deux jours par semaine en télétravail. Une

demande que les salariés doivent soumettre à leur manager avant validation. Une fois validées les demandes font l'objet d'un avenant au contrat de travail.

A ce jour 7 salariés en Lorraine ont des avenants télétravail, 3 personnes avaient fait la demande avant la crise sanitaire, un avenant leur sera proposé prochainement.

A ce jour un certain nombre de salariés ayant vécu un télétravail lié à l'urgence sont déjà de retour en présentiel. Toutefois, la direction a consenti à maintenir cette possibilité pour ceux qui le souhaitent jusqu'au retour de leur congés

Pour la suite, des négociations seront ouvertes au mois de septembre afin de définir le cadre de l'évolution des conditions du télétravail.

Point 9. Fonds de soutien des personnels non permanents

Quels sont les salariés éligibles et comment est calculée l'indemnité ?

[Accord fonds de soutien, cliquez ici](#)

A ce jour 1440 non permanents sont concernés, pas de chiffres régionaux, les non permanents éligibles sont rattachés au niveau du réseau.

Les salariés non permanents concernés ont reçu un mail d'Olivier Godard (DRH Réseau France 3) ainsi que d'Audiens.

Les élus s'inquiètent pour certains salariés non permanents qui ont plus de 1000 jours et qui n'ont pas reçu ce mail.

Point 10. CDD réguliers, conditions et règles, modalités de planification

La direction précise que le calcul est fait sur une période donnée et n'est pas recalculée chaque année.

Intermittents, pigistes ou cachetiers ayant travaillé 120 jours chaque année entre 2015 et 2017 ou plus de 500 jours de 2013 à 2017. Concernant les CDD de droit commun, ils doivent avoir effectué au moins 210 jours sur chacune des 3 années de 2015 à 2017.

La sollicitation de ces collaborateurs dits « réguliers » doit être effectuée en priorité lors de recours à des non permanents.

[Pour retrouver les conditions négociées entre FO et la direction en octobre 2018 pour donner des droits aux CDD réguliers cliquer ici.](#)

Point 11. Forfait éléments variables et prime COVID

Afin de maintenir un niveau de rémunération stable pour les collaborateurs permanents au décompte horaire qui avaient bénéficié d'éléments variables de salaire avant la crise sanitaire, la direction a décidé d'attribuer en rattrapage un forfait « éléments variables » pour les salariés qui ont perçus des EV sur les périodes paie de janvier à mars 2020 (correspondant à l'activité de décembre 2019 à février 2020). Les collaborateurs éligibles percevront ce forfait jusqu'à la fin du dispositif dont la date sera communiquée ultérieurement.

Prime COVID :

L'attribution d'une prime COVID (hors dispositif Macron) est à l'étude. Considérée

comme une prime exceptionnelle, elle serait versée à l'appréciation des managers aux collaborateurs qui ont exercé une activité pendant la période de crise sanitaire.

Mauvaise nouvelle, cette prime sera financée sur l'enveloppe annuelle des revalorisations salariales. Elle serait versée au même moment que l'attribution des mesures salariales.

Vos élus s'inquiètent de la diminution de l'enveloppe qui aura pour conséquence un retard dans le traitement de l'évolution salariale de nombreux salariés, sachant que chaque année le nombre de mesures est insuffisant.

Point 12. Point sur les mesures sanitaires

La direction rappelle que chaque établissement est doté de matériel de désinfection, de protection et de masques.

L'open space des bureaux de Metz a été doté de parois en plexi glass ainsi que les salles de montage. A Nancy seul un ilot au BRI a été équipé et l'installation va se poursuivre dans les prochaines semaines pour les autres postes de travail.

Le port du masque est obligatoire dans les bureaux (même équipés de plexi).

Attribution nominative des loges maquillage, achat stérilisateur pour désinfecter le matériel.

Mise à disposition d'un kit individuel de maquillage pour les présentateurs.

Prestation nettoyage renforcée depuis la crise sanitaire pour les locaux et des véhicules.

Pour Metz vos élus interpellent la direction au niveau des véhicules, aucun nettoyage n'a été effectué par une entreprise extérieure depuis le début de l'année.

Prochaine réunion de l'instance le lundi 24 août à Nancy